

REGLEMENT POUR LA TENUE PROFESSIONNELLE AU LYCEE PROFESSIONNEL

- Le jour de la tenue professionnelle est **le lundi**.
- **Pour les CAP coiffure 2^e année**, la tenue professionnelle est exigée également **le vendredi**.

Sont autorisés	Sont proscrits
<ul style="list-style-type: none">- Blazer- T-shirt, polo, chemise (accompagné d'une petite veste de tailleur)- Pantalon à pinces, pantalon type « chino »- <u>Jeans sans trou</u>- Chaussures de ville (derbies, mocassins, bottines...) ou des baskets blanches ou noires propres (type Stan Smith).	<ul style="list-style-type: none">- Baskets désignées par les professeurs d'EPS.- Baskets ou Converse montantes- Chaussures sales et trouées- Sweat- Pantalon ou jeans troué ou trop large.- Tongs et claquettes- Hauts type crop top- Les survêtements (sauf pour les cours d'EPS)

- A savoir :
 - En tant que futurs professionnels, la tenue professionnelle est signe de **sérieux**, de **professionnalisme** et de **crédibilité**.
 - Tout élève ne respectant pas ce règlement vestimentaire sera retenu à l'accueil du lycée **jusqu'à remplacement par une tenue conforme**. **En cas de récidive, des sanctions disciplinaires seront appliquées.**